

**AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET DU
PATRIMOINE MINIER (ANARPAM)**

**COMITE D'EVALUATION DES CANDIDATURES DU PRESIDENT ET DE MEMBRES
DE LA CMPM/ANARPAM**

**Procès-verbal des résultats d'évaluation des candidatures pour la sélection du
Président et des membres de la CPMP/ANARPAM**

Dans le cadre de la mise en place du cadre institutionnel de la passation des marchés publics et conformément à l'arrêté n°0811/PM du 17/08/2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et nomination des Présidents et des Membres des Commissions de Passations des Marchés Publics, l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) a lancé un avis d'appel à candidatures internes le 31/10/2022 pour la sélection d'un (1) Président et quatre (4) Membres pour la Commission de Passations des Marchés Publics (CPMP/ANARPAM) instituée en vertu de l'article 5 de l'arrêté 1054/PM/ du 24/10/2022.

Aux fins de l'examen de la recevabilité des dossiers et évaluation des qualifications, compétences et expériences des candidats, il a été créé un comité d'évaluation des candidatures par note service n° 033/DG/2022 en date 15/11/2022.

Ledit Comité s'est réuni le 16/11/2022 à 15h00 pour entamer les phase I et II: la recevabilité des dossiers de candidatures et leur évaluation selon les critères précisés et mentionnés dans l'avis.

Après ouverture des plis et examen des candidatures, le comité délibère :

I. Poste de Président :

- Nombre de postulants : 01
- Recevable : 01
 - ELY CHEIKH DAHA

- Non recevable : 0

II. Postes de Membres :

- Nombre de postulants : 13
- Recevables : 12
 - KANE BOCAR NANGO
 - AHMED EL VADEL SIDI
 - OUSMANE FALL SAIDE
 - SOULEIMANE MOHAMED M'BARECK
 - TOUTOU SALEM
 - ABDOULAYE WANE
 - CHEIKHNA EMINE
 - MOHAMED GHALY OULD ABEIDI
 - MOHAMED MOHAMED LEMINE MOCTAR
 - MAHMOUD ISSA LY
 - MOHAMED LEMINE TARR
 - MOULAYE DRISS MOULAYE CHRIF
- Non recevable : 01
 - BENNA OULD MAHFOUDH

Le comité à la suite des phases de recevabilité et d'évaluation (phases I et II) de la sélection fixe la date de l'entretien (phases III) au jeudi 17/11/2022 à 10h30.

Comme convenu, le comité s'est réuni le jeudi 17/11/2022 à 10h30 pour entamer la phase III de la procédure de sélection pour le poste du Président et les postes des Membres.

A l'issue de l'évaluations et de l'entretien, le comité déclare les résultats suivants :

I. Pour le poste du Président :

Ordre	Nom et Prénom	Note Globale
01	ELY CHEIKH DAHA	72,25

Par conséquent M. ELY CHEIKH DAHA est retenu pour le poste de Président de la CPMP/ANARPAM.

II. Pour les postes des Membres :

Ordre	Nom et Prénom	Note Globale
1	SOULEIMANE MOHAMED M'BARECK	77,25
2	TOUTOU SALEM	73,75
3	CHEIKHNA EMINE	70,75
4	AHMED EL VADEL SIDI	67,75
5	KANE BOCAR NANGO	56
6	MAHMOUD ISSA LY	55,75
7	ABDOULAYE WANE	52,25
8	MOHAMED MOHAMED LEMINE MOCTAR	48
9	OUSMANE FALL SAIDE	46,25
10	MOHAMED GHALY OULD ABEIDI	46,25
11	MOHAMED LEMINE TARR	39,5
12	MOULAYE DRISS MOULAYE CHRIF	26,25

Par conséquent les personnes suivantes sont retenues pour les postes des Membres de la CPMP/ANARAPM :

- SOULEIMANE MOHAMED M'BARECK
- TOUTOU SALEM
- CHEIKHNA EMINE
- AHMED EL VADEL SIDI

Nouakchott, le 17/11/2022

Le Président du comité :

- M. Lassana Adama Kamara



Les membres du comité :

- M. Abdoulaye Moussa Thiam
- M. Ahmed N'DEILLA
- M. Mohamed Cheikh Abidine